



Durée
21 heures



Lieu
Intra/Inter



Groupe
De 2 à 8 personnes



Tarif
Sur devis

■ Pré-requis

Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale

■ Public concerné

Tous salariés du secteur de l'aide et du soin à domicile ainsi que tous ceux qui souhaitent travailler dans ces secteurs.

■ Objectifs de la formation

- Organiser et conduire, en lien avec la direction, la démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes
- Evaluer les risques professionnels des situations de travail et proposer des pistes d'amélioration
- Faire le lien entre l'évaluation des risques et le document unique

■ Contenus

Trois domaines de compétence :

Domaine 1 : Venir en appui de la Direction pour organiser et animer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure

- Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour sa structure,
- Estimer le niveau de maturité de la structure en matière de prévention,
- Participer au développement de la démarche de prévention correspondant à la stratégie de la structure.

Domaine 2 : Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de la structure (avant sa mise en œuvre)

- Elaborer un projet de prévention,
- Se préparer à l'animation d'un projet de prévention.

Domaine 3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Identifier les principaux risques du secteur (risques psycho-sociaux, risques de TMS, risques liés à la mobilité de la personne aidée, risque routier, risque de chute),
- Identifier, observer et analyser une situation de travail,
- Proposer et mettre en place des actions de prévention.

■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Travaux de groupe / Analyse de pratiques.

Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse

■ Organisation de la formation

Alternance de périodes de formation en présentiel et de mise en œuvre sur le terrain.

- 3 jours (21h) de formation en présentiel organisés en 2j + 1j,
- 1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines,
- une demi-journée (4h) d'accompagnement minimum en présentiel sur site du binôme Dirigeant de structure - AP ASD conduite par le formateur

■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives écrites et orales.

■ Sanction

Certificat d'AP ASD

■ Modalités et délais d'accès

A définir

■ Maintien et actualisation des compétences

14 h tous les 36 mois

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui

Nous contacter



AMS CROIX BLANCHE

10 boulevard de Tisseron – 13014 Marseille

Tél : 04 91 03 70 61 – www.croixblanche.info



Etablissement équipé